

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
**Marché d'exploitation
des installations
thermiques incluant le
chauffage, l'eau chaude,
la ventilation et la
climatisation –
Avenant n°2**

SEANCE DU MARDI 05 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 05 novembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 30 octobre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-
PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel
COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal
THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa
CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT,
Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire
JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Eric BOUCOURT

MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES INCLUANT LE CHAUFFAGE, L'EAU CHAUDE, LA VENTILATION ET LA CLIMATISATION – AVENANT N°2

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique ;
- **Vu** la délibération n°14 du 24 janvier 2023 autorisant le Maire à signer un marché d'exploitation des installations thermiques d'une durée de 6 ans et 4 mois soit du 01/03/2023 au 30/06/2030 avec l'entreprise ENGIE SOLUTIONS (92930 PARIS LA DEFENSE) pour un montant de de 5 919 283.95 euros HT sur la durée du marché ;
- **Vu** la réunion de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 21 octobre 2024 ;

- **Considérant** qu'il est nécessaire d'ajouter au contrat 11 sites oubliés lors de l'Appel d'Offre :
 - 4 sites en contrats Marché Température avec clause d'Intéressement (MTI) ;
 - 7 sites en contrat Combustible Prestation (CP).L'ajout de ces 10 sites entraine une augmentation annuelle de 11 918.43 euros HT du P2.
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'ajuster les objectifs énergétiques sur 4 sites suite à des erreurs sur l'appel d'offre initial ;
- **Considérant** la nécessité de modifier la facturation du P1 afin de séparer la part fixe (abonnement soumis à TVA de 5.5 %) de la part variable (achat de gaz soumis à une TVA de 20%) qui étaient jusqu'à présent réunis et soumis à une TVA de 20% ;
- **Considérant** qu'il faut modifier le type de contrat sur les locaux du Tennis à ILOA soit un passage d'un contrat MTI sur un contrat CP ;
- **Considérant** l'actualisation tarifaire prenant en compte les révisions du prix du MWh : le montant annuel de la prestation P1 passe de 711 671.85 euros HT à 475 664.69 euros HT entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2026 ;
- **Considérant** que lors de sa séance du 21 octobre 2024 la CAO a approuvé à l'unanimité les termes de l'avenant n°2 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **Approuve** l'avenant n°2 au marché des installations thermiques incluant le chauffage, l'eau chaude, la ventilation et la climatisation ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Eric BOUCOURT

le Maire,



Stéphane RODIER